

1.

Débitrice: **Tana SA**, Route principale, **2733 Pontenet**
2.

Délai pour contester l'état de collocation: 07.06.2007 jusqu'au 27.06.2007
3.

Délai pour contester l'inventaire: 07.06.2007 jusqu'au 17.06.2007
4.

Remarques: Pendant la durée du dépôt de l'inventaire, les créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer auprès de l'office soussigné une demande de cession à teneur de l'art. 260 LP, concernant les droits reconnus par l'administration de la faillite (art. 47 à 49 OAOF) et les actions en responsabilité selon les art. 752 à 758 CO que cette dernière renonce à introduire.  
Si pendant la durée du dépôt les décisions de l'administration de la faillite ne donnent lieu à aucune action en contestation, elles seront considérées comme acceptées. Les documents peuvent être consultés à l'office soussigné.  
Si aucune demande de cession n'est requise, le droit d'introduire action devient caduc.

Betreibungs- und Konkursamt Berner Jura-Seeland  
2501 Biel/Bienne

(00237847)